

## ◆ Portail d'approvisionnement dématérialisé (PAD)

Les établissements hospitaliers mettent en œuvre un Portail d'Approvisionnement Dématérialisé (PAD), hébergé par la place de marché «Hubwoo».

**Par sa participation à la consultation et par la contractualisation du marché, le titulaire s'engage à :**

- Créer et mettre à jour tout au long de l'exécution du marché, périodes de reconduction éventuelles comprises, un catalogue compatible avec le système d'exploitation des membres du groupement bénéficiant de la solution PAD (Cf. CCAP - Annexe 1 – Portail PAD – Description de la solution et cf. CCAP - Annexe 3 - Portail PAD - Établissements participants).
- Ce catalogue correspond aux fournitures ou prestations objets du présent marché et comporte les attributs et données spécifiques à ce marché, pour la totalité des données dites obligatoires, telles que listées en annexe 2 au présent CCAP.
- Le titulaire est informé que le catalogue du marché initial ou toute nouvelle version de celui-ci ne peut être mis en production et rendu utilisable par les hôpitaux, qu'après validation par l'établissement Pouvoir adjudicateur du groupement ou son délégataire, quand le Pouvoir adjudicateur ne bénéficie pas de la solution PAD.
- Initialement, le Pouvoir adjudicateur et le titulaire pourront convenir d'un délai raisonnable de création des catalogues ci-dessus, postérieurement à la date de prise d'effet du marché, si ce(s) catalogue(s) n'est /ne sont pas immédiatement disponible(s) et que sa / leur création comporte une difficulté particulière. La décision d'accorder ce délai appartient au Pouvoir adjudicateur, en phase de mise au point du marché.
- Sauf cas particuliers, les frais de mise en ligne du catalogue sur le site commun des CH sont à la charge du titulaire du marché. Ils s'élèvent à 1.500 € HT pour l'adhésion à Hubwoo (titulaire du marché), puis à 1.000 € HT de maintenance annuelle (nombre de CH illimité et mises à jour illimitées).